



annulation de permis de conduire

Par **will82**, le **26/01/2010** à **22:33**

Bonjour

Mon permis de conduire a été annulé pour une durée de 9 mois en 2005.

Quelques mois après être passé au tribunal, je suis à nouveau convoqué chez le juge pour me remettre un résumé de l'audience me parler du sursis et obligation de soin. En 2007 je m'inscris en auto école, à ce moment on me met au courant que si je m'étais inscrit avant je n'aurais eu que le code à repasser. Suite au dépôt de mon dossier en préfecture et à leur demande je passe visite médicale, prise de sang, visite psychotechnique. À ce moment la préfecture me demande un formulaire où il est noté la date d'annulation et la date à partir de laquelle je peux repasser le permis, sauf que l'on ne m'a jamais donné ni fait signer ce document. Pour raison personnelle j'ai mis le permis de côté jusqu'à fin 2009 où je suis allé chercher quelques explications au tribunal. On n'a pu me répondre de signer ce papier que l'on ne m'a pas fait signer en 2005 et de partir pour 9 mois d'annulation, ma réponse négative a entraîné la personne à me dire qu'elle allait se renseigner et me rappeler depuis j'ai l'impression que l'on essaie d'enterrer le dossier que puis-je faire merci d'avance de votre réponse

Par **razor2**, le **27/01/2010** à **11:34**

Bonjour, si je ne dis pas de bêtise, l'annulation débute à la date où vous avez remis votre permis aux autorités, soit au juge directement le jour du jugement, soit suite à convocation au commissariat à une date postérieure au jugement...